



IBA SA – NOTIFICATION TRANSPARENCE

(article 14, alinéa 1er de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes)

Louvain-la-Neuve, Belgique, le 5 février 2024, 18:00

Résumé de la notification

IBA (Ion Beam Applications SA), le premier fournisseur mondial de solutions de protonthérapie pour le traitement du cancer, annonce devoir effectuer une notification en matière de transparence conformément à l'article 14, alinéa 1er de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes (« loi transparence »), à la suite d'une notification reçue le 1^{er} février 2024.

Dans sa notification, NS Partners Europe S.A. a indiqué avoir un franchissement passif d'un seuil. Sa participation totale dans IBA SA et sa participation dans les actions IBA assorties de droits de vote avait franchi à la baisse le seuil de 1 % le 27/10/2023.

CONTENU DE LA NOTIFICATION REÇUE

- **Motif de la notification** : Franchissement passif d'un seuil
- **Notification par** : Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle
- **Personne(s) tenue(s) à la notification** :

Name	Address (for legal entities)
NS Partners Europe S.A.	11 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg
Paolo FARAONE	
Christophe LENTSCHAT	
Grégoire NOTZ	

- **Date du dépassement du seuil** : 27/10/2023
- **Seuil franchi (en %)** : 1%
- **Dénominateur** : 40.595.290
- **Détails de la notification** : (extrait du formulaire de notification reçu)



A) Voting rights	Previous notification	After the transaction			
	# of voting rights	# of voting rights		% of voting rights	
Holder of voting rights		Linked to securities	Not linked to the securities	Linked to securities	Not linked to the securities
Paolo FARAONE		0		0.00%	
Christophe LENTSCHAT		0		0.00%	
Grégoire NOTZ		0		0.00%	
NS Partners Europe S.A.		430,661		1.06%	
Subtotal		430,661		1.06%	
TOTAL		430,661	0	1.06%	0.00%

i Start with "groups" of holders. Add subtotals with Σ , and then finish with the persons who are "alone".
For groups, start with the ultimate controlling natural person or legal entity.
The totals, subtotals and % will be updated once you have clicked on <CALCULATE>.

B) Equivalent financial instruments	After the transaction							
	Holder of equivalent financial instruments	Type of financial instrument	Expiration date	Exercise period or date	# of voting rights that may be acquired if the instrument is exercised	% of voting rights	Settlement	
TOTAL							0	0.00%

i The totals will be updated once you have clicked on <CALCULATE>

TOTAL (A & B)	# of voting rights	% of voting rights
	CALCULATE	430,661 1.06%

- **Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue**

1. Aucune personne physique ne détient directement ou indirectement un pourcentage suffisant des droits de vote ou une participation suffisante dans le capital de la société.
2. Aucune personne physique ne contrôle la société par d'autres moyens (par exemple, le droit de nommer ou de révoquer les principaux administrateurs, les droits de veto, etc.)

Par conséquent, les personnes qui contrôlent en dernier ressort la société sont les membres du conseil d'administration : M. Paolo FARAONE, M. Christophe LENTSCHAT et M. Grégoire NOTZ.

- **Informations complémentaires**



NS Partners Europe S.A. agit en tant qu'AIFM du fonds Lux-Investment Professionals SICAV-FIS S.A.

NS Partners Europe S.A., en accord avec le prospectus de Lux-Investment Professionals Sicav-FIS S.A. et la politique de droit de vote de l'AIFM, peut exercer les droits de vote sur une base discrétionnaire, sans instructions spécifiques de la part du détenteur de parts du fonds.

En ce qui concerne le point 7, nous tenons à préciser que le 25 janvier 2024, NS Partners a reçu la notification sur le droit de vote double ayant un impact sur plusieurs participations d'IBA, ce qui a en fait attiré notre attention sur une transaction insignifiante datée du 27 octobre 2023, déclenchant ainsi le franchissement du seuil de 1%, ce qui a entraîné une erreur de calcul dans nos processus de contrôle.

Ceci étant dit, nous voudrions noter que dès que l'incohérence a été identifiée, nous avons pris les mesures nécessaires pour éviter qu'un tel événement ne se produise à l'avenir. En conséquence, nous avons mis en place des contrôles supplémentaires dans notre système de risque afin de garantir une conformité appropriée à l'avenir.

À propos d'IBA

IBA (Ion Beam Applications S.A.) est le leader mondial dans la technologie d'accélération de particules. La société est le principal fournisseur d'équipements et de services dans le domaine de la protonthérapie, considérée comme la forme la plus avancée de radiothérapie disponible aujourd'hui. IBA est par ailleurs un acteur de premier plan dans les domaines de la stérilisation industrielle, de la radiopharmacie et de la dosimétrie. L'entreprise, basée à Louvain-la-Neuve, en Belgique, emploie environ 2.000 personnes dans le monde. IBA est une entreprise certifiée B Corporation (B Corp) qui répond aux plus hauts standards de performance sociale et environnementale.

La société est cotée à la bourse paneuropéenne EURONEXT. (IBA: Reuters IBAB.BR and Bloomberg IBAB.BB). Pour plus d'informations : www.iba-worldwide.com

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Valérie Van Impe

Paralegal

+32479267809

legal@iba-group.com